

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 mai 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Éthiopie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un mémorandum de l'Éthiopie sur l'origine et la situation actuelle de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Fesseha A. **Tessema**

**Annexe à la lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Éthiopie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères :**

**Mémoire de l'Éthiopie sur les origines et la situation actuelle  
de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée**

1. Cela fait plus de deux ans que l'Érythrée a envahi l'Éthiopie et occupé son territoire. L'agression perpétrée par l'Érythrée contre l'Éthiopie en mai 1998 n'avait absolument pas été provoquée, et au vu des relations étroites qu'avaient entretenues précédemment les deux pays, véritable coup de poignard dans le dos, elle signifiait la trahison d'une amitié.
2. Ce n'était pas la première fois depuis son accession à l'indépendance, à peine cinq ans plus tôt, que l'Érythrée recourait à la force pour régler les différends qui l'opposaient à ses voisins. L'Érythrée a cinq pays limitrophes. Quatre d'entre eux, y compris l'Éthiopie, ont été tour à tour les victimes du bellicisme et des actes d'agression de l'Érythrée.
3. Bien qu'elle ait subi cette agression, pendant les deux années de crise qui viennent de s'écouler, l'Éthiopie n'a pas une seule fois refusé de donner une chance à la paix. Elle n'a jamais donné la priorité aux moyens militaires pour refouler l'agression érythréenne. Elle a toujours préféré opter pour un règlement de la crise par des voies pacifiques.
4. Toutefois, l'Éthiopie a toujours eu une exigence. Elle a insisté pour que la violation du droit international ne soit rétribuée sous aucun prétexte. En conséquence, elle n'a jamais cessé d'insister – c'est vrai aujourd'hui encore – pour que l'agression de l'Érythrée soit refoulée. Pour elle, cela passe nécessairement par le retour au *statu quo ante*. C'est le prix qu'elle a systématiquement demandé pour la paix. Et c'est précisément ce que l'Érythrée a refusé de lui accorder, vouant ainsi à l'échec tous les efforts de paix déployés à ce jour.
5. Le fait que l'Érythrée soit l'agresseur et l'Éthiopie la victime ne fait aucun doute. Il est tout aussi manifeste que l'Érythrée est à l'origine de l'échec de tous les efforts de paix menés jusqu'ici.
6. L'effort de paix le plus récent sabordé par l'Érythrée est la série de pourparlers indirects qui ont eu lieu à Alger du 29 avril au 5 mai 2000 sous les auspices du Président en exercice de l'OUA avec l'appui de hauts fonctionnaires des États-Unis d'Amérique et des représentants de l'Union européenne.
7. Ce n'est pourtant que le dernier d'une longue série d'efforts de paix ruinés par l'Érythrée.
8. La première occasion perdue remonte au début du mois de juin 1998 – peu après l'agression érythréenne – lorsque l'Érythrée a rejeté la proposition de paix américano-rwandaise. Cette proposition de paix aurait pu nous aider à rétablir la paix dès le départ, avant que l'intransigeance de l'Érythrée ne rende inévitable le

déclenchement d'hostilités à grande échelle qui ont causé d'énormes souffrances, la perte de vies humaines et la destruction de biens.

9. L'élément central de la proposition américano-rwandaise était la demande adressée à l'Érythrée d'accepter de rétablir le *statu quo ante* :

... Les forces érythréennes commenceront à se redéployer vers les positions qu'elles occupaient avant le 6 mai 1998, permettant le retour immédiat de l'administration civile en poste avant cette date...

10. L'effort de paix américano-rwandais ayant ainsi été saboté par l'Érythrée, l'OUA a assumé la responsabilité de l'effort de paix, l'Érythrée étant la première à l'avoir invitée à prendre cette direction. L'Érythrée avait tout intérêt à l'époque à saluer en l'OUA un chantre de la neutralité auquel elle pouvait faire confiance, ce qui n'était pas le cas concernant les États-Unis et le Rwanda. Les choses ont changé lorsque l'OUA, n'ayant pas peur des mots, et réitérant l'appel lancé par les États-Unis et le Rwanda, a exigé le retour du *statu quo ante* et le refoulement de l'agression érythréenne.

11. Comme l'Érythrée niait avoir occupé le territoire éthiopien, l'OUA, soucieuse de remplir sa mission avec méthode, a dû créer une Délégation de haut niveau de chefs d'État de l'OUA appuyée par un Comité ministériel et un Comité des ambassadeurs composés de représentants des États membres de la Délégation dont la mission était de faire la lumière sur cette question.

12. Les conclusions du Comité des ambassadeurs de l'OUA – qui ont servi de base à l'Accord-cadre établi ultérieurement par la Délégation de haut niveau et soumis aux deux parties en tant que proposition de paix de l'OUA le 8 novembre 1998 – étaient on ne peut plus claires sur l'origine de la crise. Le Comité des ambassadeurs a notamment déclaré dans son rapport :

S'agissant de l'autorité qui administrait Badmé avant le 12 mai 1998, et sur la base de l'information à notre disposition, nous sommes parvenus à la conclusion que la ville de Badmé et ses environs était administrés par les autorités éthiopiennes avant le 12 mai 1998.

13. Dans le même rapport, récusant les arguments de l'Érythrée qui prétendait que les événements antérieurs au 6 mai 1998 pouvaient avoir contribué au déclenchement de la crise, le Comité a ajouté ce qui suit dans le cadre de la conclusion de son rapport :

Il n'en reste pas moins d'avis que ce qui s'est passé à Badmé entre le 5 et le 12 mai [1998] constitue un élément fondamental de la crise.

14. Comme il a été indiqué précédemment, c'est sur la base des conclusions du Comité des ambassadeurs que la délégation de haut niveau de l'OUA a déclaré ce qui suit au paragraphe 3 de sa proposition de paix connue sous le nom d'Accord-cadre :

Afin de créer les conditions propices à un règlement global et durable du conflit par la délimitation et la démarcation de la frontière, les forces armées se trouvant actuellement dans la ville de Badmé et dans les environs devraient être redéployées vers les positions qu'elles occupaient avant le 6 mai 1998.

En réponse à la demande formulée à cet effet par le Premier Ministre Meles Zenawi, la délégation de haut niveau de l'OUA a confirmé que

l'expression « Forces armées » faisait référence aux forces érythréennes et que par « environs » on entendait tout le territoire éthiopien occupé. Manifestement, toute disposition qui s'applique à une partie d'un territoire occupé devrait également s'appliquer à tous les territoires occupés par la force.

15. Toutefois, l'Érythrée n'a pas été en mesure d'accepter l'Accord-cadre de l'OUA lorsque celui-ci a été soumis aux deux parties le 8 novembre 1998, et n'a pas dévié de sa position jusqu'en février 1999. Ce n'est qu'après que les forces érythréennes ont été chassées de Badmé, le 26 février 1999, que le 27 février 1999, l'Érythrée a déclaré être disposée à accepter l'Accord-cadre à la condition de ne pas avoir à se retirer des autres territoires éthiopiens qui se trouvaient toujours sous son occupation.

16. L'OUA, refusant de céder à cette exigence, a informé l'Érythrée en des termes ne permettant nulle équivoque qu'elle devait se retirer de tous les territoires occupés administrés par l'Éthiopie jusqu'à la date de l'agression érythréenne. Dans la lettre en date du 8 mai 1999 qu'il a adressée au Président de l'Érythrée, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président de l'OUA à l'époque, a déclaré :

Afin de trouver une solution aux problèmes posés par la mise en oeuvre de l'Accord-cadre, je vous adresse un appel solennel, au nom de l'OUA et de sa délégation de haut niveau, vous demandant d'accéder à notre proposition tendant à ce que le Gouvernement érythréen accepte de redéployer ses troupes à l'extérieur des territoires éthiopiens occupés après le 6 mai 1998.

17. À cette demande solennelle, l'Érythrée a répondu par une nouvelle volée d'insultes à l'encontre du Président en exercice de l'OUA. Il a fallu que l'Érythrée subisse un nouvel échec militaire en juin 1999 pour qu'elle accepte les Modalités adoptées parallèlement à l'Accord-cadre par le Sommet de l'OUA, réuni à Alger en juillet 1999. Les Modalités d'application de l'Accord-cadre de l'OUA stipulaient au paragraphe 1 :

Le Gouvernement érythréen s'engage à redéployer ses forces à l'extérieur des territoires qu'elles ont occupés après le 6 mai 1998.

18. Beaucoup ont pensé que l'Érythrée allait apporter sa contribution à la paix et que, comme le lui demandaient explicitement les Modalités, s'engagerait au retrait complet de ses forces d'occupation du territoire éthiopien. On rappellera que c'est ce que le Président de l'OUA de l'époque, le Président du Burkina Faso, a demandé à l'Érythrée en mai 1999.

19. Il restait à l'OUA à établir les modalités techniques de l'application des deux documents fondamentaux qu'elle avait adoptés en faveur de la paix, l'Accord-cadre et les Modalités, lesquels avaient été approuvés par sa réunion au sommet.

20. Le document intitulé ultérieurement « arrangements techniques » avait pour seul objet d'établir les modalités techniques propres à faciliter l'application des deux documents fondamentaux. Il ne visait pas à introduire de nouveaux principes pour le règlement du conflit. Il n'était pas non plus censé modifier ou contredire les principes sous-tendant l'Accord-cadre et les Modalités.

21. Malheureusement, lorsque les arrangements techniques ont été soumis à l'Éthiopie, force a été de constater qu'ils laissaient à désirer. Ce document n'était pas conforme à l'Accord-cadre et aux Modalités. Il demeurait ambigu quant à la nécessité de rétablir complètement le *statu quo ante* – principe sur lequel l'Éthiopie

avait insisté depuis le début et que l'Érythrée rejetait aussi depuis toujours. Manifestement convaincue qu'elle avait atteint ses objectifs par défaut, l'Éthiopie saisit l'occasion qui lui était donnée d'accepter les arrangements techniques.

22. Il n'est pas utile d'exposer par quels moyens et pour quelles raisons les facilitateurs en sont arrivés là. Cela n'a plus guère d'importance, et dans tous les cas, l'Éthiopie n'a jamais estimé qu'ils avaient agi par malveillance. Ce qu'il faut souligner, en revanche, c'est que les facilitateurs ont fini par comprendre que les arrangements techniques devaient être révisés et harmonisés avec l'Accord-cadre et les Modalités.

23. Les travaux relatifs aux arrangements techniques ont commencé en juillet 1999. Il a fallu près de huit mois pour en établir la première mouture et les harmoniser avec les deux documents fondamentaux de l'OUA. Dès le mois de juillet, l'Éthiopie a insisté sur l'importance qu'il y avait à mettre le document technique en conformité avec l'Accord-cadre. L'Érythrée ne s'est jamais opposée aux efforts déployés par l'OUA pour améliorer le document. Ainsi, il a également été décidé, y compris par l'Érythrée, que la signature officielle des trois documents aurait lieu dès qu'un plan de mise en oeuvre serait mis définitivement au point avec l'accord de tous. Était également prévu un accord de cessez-le-feu.

24. L'Éthiopie a toujours souligné qu'elle signerait un accord officiel de cessez-le-feu dès que l'Érythrée se serait engagée à retirer ses forces du territoire éthiopien occupé, et non pas seulement après le retrait des troupes érythréennes des territoires éthiopiens occupés par la force. L'Éthiopie souhaitait que l'Érythrée s'engage officiellement, de manière concrète et sans la moindre ambiguïté, à retirer son armée des terres éthiopiennes occupées. Pour cela, il était nécessaire de mettre au point un document technique acceptable par les deux parties sur la base des deux documents de paix fondamentaux de l'OUA.

25. On a failli y parvenir en mars 2000 lorsque, après une dernière série de navettes diplomatiques du 25 février au 5 mars, les facilitateurs ont progressé dans l'élaboration d'arrangements techniques consolidés plus ou moins conformes à l'Accord-cadre et aux Modalités.

26. C'était tout du moins ce que pensaient l'Éthiopie et les facilitateurs. L'Érythrée, elle, a reculé et déclaré qu'elle n'était pas prête à accepter la version améliorée du document. Elle a toutefois accepté de reprendre les pourparlers une fois qu'elle aurait eu la possibilité d'examiner le document dans le détail.

27. C'est dans ces circonstances que les facilitateurs ont proposé de tenir des pourparlers indirects avant la fin de mars pour poursuivre le processus de rétablissement de la paix. La proposition a été acceptée par les deux parties. Le communiqué de presse publié par l'OUA le 6 mars 2000 a précisé l'ordre du jour de ces pourparlers indirects. Il y était notamment indiqué :

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de faire en sorte que les arrangements techniques soient compatibles avec la lettre et l'esprit de l'Accord-cadre et des Modalités.

28. Comme les facilitateurs avaient eu l'intention d'engager les pourparlers indirects avant la fin mars, les deux parties ont reçu du Président en exercice une lettre les invitant à envoyer leur délégation à Alger en vue de pourparlers qui devaient commencer le 25 mars 2000. Dans sa lettre d'invitation, le Président en exercice

précisait l'ordre du jour de ces pourparlers indirects. Il disait qu'ils étaient organisés « en vue de consolider les arrangements techniques ».

29. L'Érythrée n'ayant toutefois pas confirmé sa participation, les pourparlers prévus pour le 25 mars 2000 ont capoté. Le Ministre éthiopien des affaires étrangères a dû annuler son vol à la dernière minute.

30. Il était évident que l'Érythrée cherchait un prétexte pour faire échouer le processus de paix, comme elle l'a toujours fait au moment où elle était près d'avoir à prendre des mesures concrètes pour annuler les effets de son agression et revenir au *statu quo ante*.

31. On en a eu une preuve supplémentaire lorsque l'Érythrée a commencé par omettre de confirmer sa participation à des pourparlers indirects qu'il était alors prévu d'engager le 29 avril 2000. Mais, cette fois, les facilitateurs ont tenu bon et les responsables des États-Unis et de l'Union européenne se sont rendus à Alger. La délégation érythréenne n'a donc pas pu se dérober, alors que la délégation éthiopienne se trouvait déjà à Alger. Les pourparlers ont dû être reportés d'une journée à cause de l'Érythrée, mais ils n'en ont pas moins commencé le lendemain. Cela dit, rien n'est sorti de cette réunion. L'Érythrée avait envoyé sa délégation à Alger pour saboter le processus de paix.

32. Les pourparlers indirects d'Alger ont échoué au bout de six jours de vaines consultations parce que l'Érythrée a refusé d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, essayant d'imposer une série de conditions préalables nouvelles pour les pourparlers à engager sur les questions de fond sur la base des arrangements techniques consolidés.

33. L'Érythrée savait pertinemment qu'un accord sur le plan de mise en oeuvre conduirait logiquement et automatiquement à la signature des trois documents et d'un cessez-le-feu. C'est ce qui avait été entendu dès juillet 1999. Mais ce n'est pas cela que voulait l'Érythrée. Elle voulait procéder immédiatement à la signature des deux documents de paix fondamentaux de l'OUA et conclure un accord de cessez-le-feu avant d'achever la négociation du plan de mise en oeuvre, en vertu duquel elle aurait dû s'engager concrètement à se retirer des territoires éthiopiens occupés.

34. On imagine quelle a été la déception de l'Éthiopie et des facilitateurs. C'est ainsi que l'Érythrée a réussi à faire échouer les pourparlers indirects d'Alger, voire peut-être à saboter définitivement le processus de paix de l'OUA.

35. Ce que l'Éthiopie a proposé à Alger lors de ces infortunés pourparlers indirects était la position qu'elle défendait depuis juillet 1999 et, d'une façon générale, depuis le lendemain de l'agression érythréenne. Or, l'Érythrée a présenté de nouvelles conditions préalables qui ont également sidéré les facilitateurs. Dans un communiqué publié le 5 mai, le Bureau du Président en exercice a indiqué la raison pour laquelle le processus de paix engagé à Alger avait échoué :

... Les pourparlers indirects tenus à Alger étaient censés aider les deux parties à conclure des arrangements techniques consolidés en partant de positions acceptables pour chacune d'entre elles...

Malheureusement, ces discussions de fond n'ont pas pu être engagées parce que l'Érythrée a demandé, à titre de condition préalable, la signature de l'Accord-cadre, des Modalités et d'un accord de cessez-le-feu, tandis que l'Éthiopie maintenait sa position de juillet 1999, à savoir que cette signature ne

pourrait intervenir que lorsque les arrangements techniques auraient été définitivement mis au point...

36. Mais la position adoptée par l'Érythrée à Alger ne surprendra personne. Il ne fait aucun doute que les conditions préalables pouvaient paraître nouvelles en ce qui concerne la série de négociations engagées en juillet 1999. Mais, en fait, fidèle à elle-même dans toutes les phases du processus de paix, à commencer par la proposition de paix des États-Unis et du Rwanda, l'Érythrée a montré, par son comportement à Alger, sa répugnance bien connue à accepter de revenir purement et simplement au *statu quo ante* du 6 mai 1998, et à annuler les conséquences de son agression.

37. Il faut rappeler que le processus de paix de l'OUA qui, engagé depuis près de deux ans, a fini par se trouver bloqué à Alger, est la deuxième initiative de l'OUA, sa première tentative ayant échoué immédiatement après le Sommet de Ouagadougou, tenu du 8 au 10 juin 1998. Cette première tentative de rétablissement de la paix de l'OUA reposait sur l'appel que l'organisation avait lancé aux parties au conflit pour qu'elles acceptent et mettent immédiatement en œuvre la proposition de paix des États-Unis et du Rwanda. Cette décision a été adoptée par le Sommet de l'OUA le 10 juin 1998. C'est pour suivre l'application de cette décision du Sommet que la Délégation de haut niveau de l'OUA s'est rendue à Addis-Abeba et à Asmara les 18 et 19 juin 1998. Mais elle a échoué, là encore parce que l'Érythrée n'était pas prête à faire la paix.

38. En exprimant sa déception au sujet de l'échec de la première tentative qu'elle avait faite pour servir de médiateur entre l'Éthiopie et l'Érythrée en vue de conclure la paix, la Délégation de haut niveau a, le 19 juin 1998, déclaré entre autres ce qui suit :

*On se souviendra que les facilitateurs [États-Unis et Rwanda] ont présenté certaines propositions aux deux parties afin de rapprocher leurs positions. Ces propositions ont été appuyées par le Sommet de Ouagadougou.*

*Au cours de la discussion avec les deux parties, la partie éthiopienne a rappelé qu'elle acceptait les propositions des facilitateurs. La partie érythréenne a indiqué clairement que le travail de facilitation était terminé. La Délégation ne pouvait donc plus faire des progrès en ce qui concerne la recommandation des facilitateurs.*

39. Cette phase de l'initiative de l'OUA a échoué à cause de l'Érythrée, mais l'organisation a alors déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de renoncer. Il était dit dans le même rapport de l'OUA que celle-ci n'en poursuivrait pas moins ses efforts. La question était trop grave et méritait que l'organisation continue de s'y intéresser ... Dans le cadre de cette initiative, la Délégation de l'OUA ferait fond sur les domaines dans lesquels il existait une convergence d'approche et de vues entre les deux parties.

40. C'était il y a deux ans. Mais la position de l'Érythrée n'a pas changé. Celle-ci continue de refuser d'annuler les effets de son agression. Une fois de plus, malgré tous les efforts déployés par l'OUA et le sang versé dans l'intervalle en raison de l'intransigeance de l'Érythrée, le processus de paix de l'OUA n'a abouti à rien à cause de l'Érythrée. L'agresseur a fait comprendre très clairement que la paix ne l'intéresse pas. L'Éthiopie ne peut donc compter sur aucun partenaire pour conclure la paix.

41. Voilà le dilemme dans lequel est prise l'Éthiopie. L'Érythrée n'a cessé de barer la route à la paix. À chaque étape cruciale du processus de paix, elle a avancé un prétexte pour le faire capoter. Combien de temps l'Éthiopie peut-elle attendre la libération de son territoire? Deux ans ont déjà passé. L'Éthiopie peut-elle attendre indéfiniment que sa souveraineté soit restaurée? Peut-on laisser les États parias violer impunément la loi? Nous ne doutons pas du verdict qui sera prononcé par ceux qui, épris de justice, sont prêts à défendre les principes du droit international.

42. Il faut bien voir que la guerre que l'Érythrée a imposée à l'Éthiopie le 6 mai 1998 dure depuis plus de deux ans. Les différents efforts de paix ont échoué en raison de l'intransigeance de l'Érythrée. En conséquence, l'Éthiopie n'a pu compter sur aucun partenaire pour mettre fin à la guerre.

43. Dans ces conditions, l'Érythrée porte l'entière responsabilité de toutes les conséquences de cette guerre qui dure depuis plus de deux ans.

---